

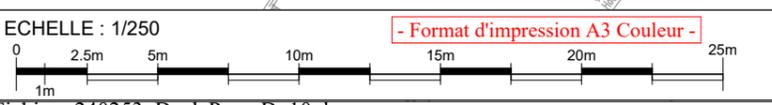
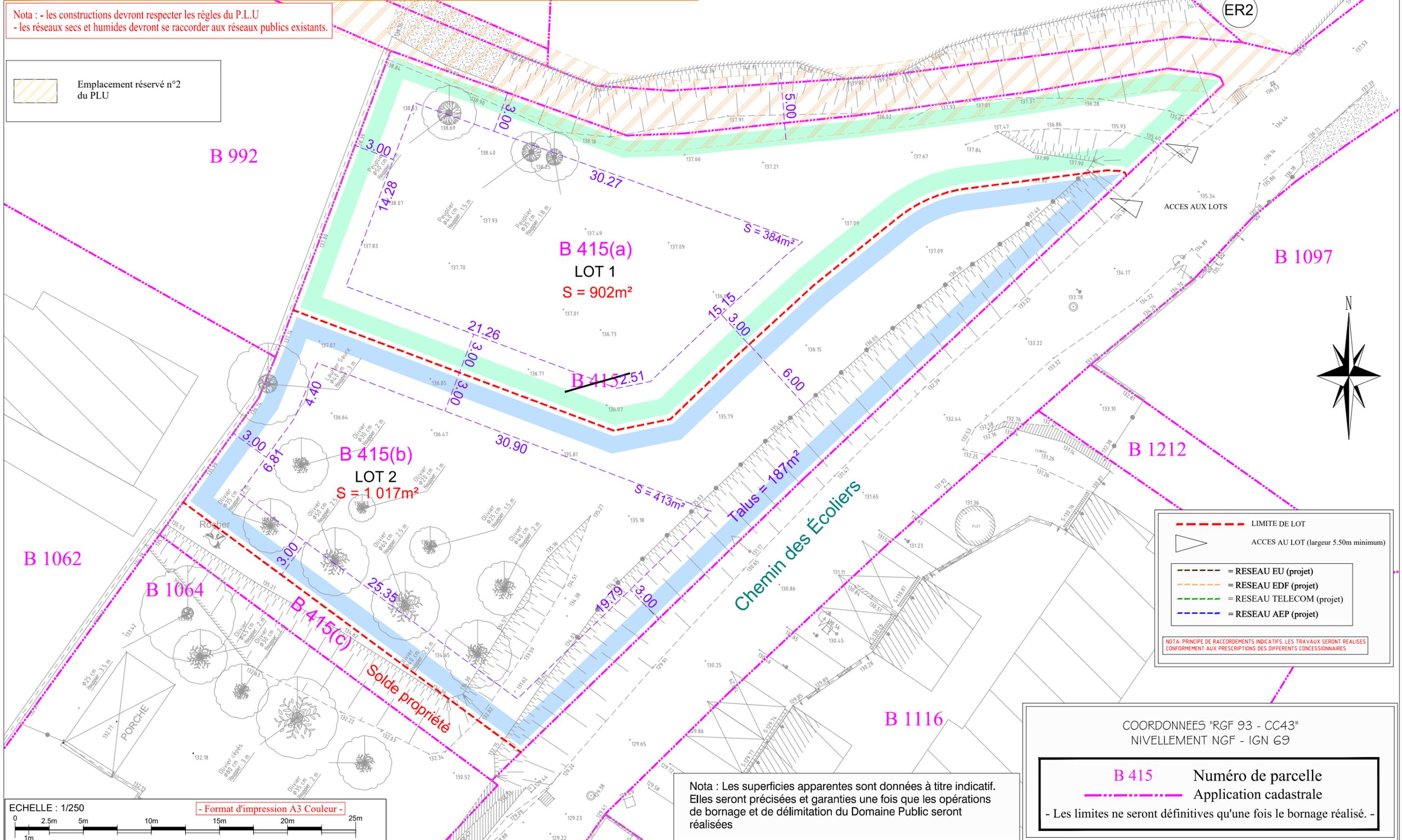
Parcelle cadastrée section B n° 415
**DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE
DP 10 PLAN DE COMPOSITION**

Plan d'état des lieux établi le 29/02/2024
Dossier: 240253 - Dressé le 11/03/2024 par EP

Nota : - les constructions devront respecter les règles du P.L.U
- les réseaux secs et humides devront se raccorder aux réseaux publics existants.

 Emplacement réservé n°2 du PLU

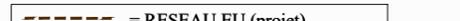
Ce plan n'a pas pour objectif de délimiter les propriétés ou de représenter les limites juridiquement définies, autres que les limites objet de l'opération, seul un bornage amiable ou judiciaire peut le permettre. Seule la position de la limite objet de l'opération est garantie, les superficies mentionnées sont d'ordre fiscale donc non garanties. Les éléments topographiques mentionnés représentent l'état des lieux à la date du relevé



Nota : Les superficies apparentes sont données à titre indicatif. Elles seront précisées et garanties une fois que les opérations de bornage et de délimitation du Domaine Public seront réalisées

 LIMITE DE LOT

 ACCES AU LOT (largeur 5.50m minimum)

 = RESEAU EU (projet)

 = RESEAU EDF (projet)

 = RESEAU TELECOM (projet)

 = RESEAU AEP (projet)

NOTA: PRINCIPE DE RACCORDEMENTS INDICATIFS. LES TRAVAUX SERONT REALISES CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DES DIFFERENTS CONCESSIONNAIRES

COORDONNEES "RGF 93 - CC43"
NIVELLEMENT NGF - IGN 69

B 415 Numéro de parcelle
Application cadastrale

- Les limites ne seront définitives qu'une fois le bornage réalisé. -